



Impacts fiscaux et financiers d'une opération de retrait- adhésion

ANNEXE 3 – EXAMEN DES CONDITIONS PATRIMONIALES DU RETRAIT – PREMIÈRE APPROCHE

COMMUNE DE BEAUSSAIS SUR MER

RESSOURCES
CONSULTANTS
FINANCES

SOCIETE D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES

SOCIÉTÉ D'ETUDE, RECHERCHE ET PROSPECTIVE EN FINANCES LOCALES - www.ressources-consultants.eu

Siège : 16, rue de Penhoët – 35000 RENNES - Tel. 02.99.78.09.78 - Fax 02.99.78.09.79 - rennes@ressources-consultants.fr

Direction Sud : 8 rue Jules de Rességuier - BP 60813 - 31008 TOULOUSE Cedex 6 - Tel. 05.62.47.47.20 - Fax 05.62.47.47.21 - toulouse@ressources-consultants.fr

Antenne Paris : 55, rue Boissonade – 75014 PARIS - Tel. 01.40.64.83.40 - paris@ressources-consultants.fr

S.A. au capital de 517 680 Euros - N° SIRET 381 681 527 00085 - RCS RENNES 94 B 81

Sommaire

- I. QUELLES DISPOSITIONS PATRIMONIALES APPLICABLES EN CAS DE RETRAIT D'UNE COMMUNE D'UN EPCI? p.3
- II. DONNÉES DISPONIBLES - L'ACTIF ET LE PASSIF DE LA CCCE (COMPTE DE GESTION 2019) – BUDGET PRINCIPAL p.7
- III. PROPOSITION DE TRAITEMENT (AVANT NÉGOCIATIONS) DES CONDITIONS PATRIMONIALES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA CCCE – BUDGET PRINCIPAL p.16
- IV. CONDITIONS PATRIMONIALES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA CCCE – EXAMEN DES DONNÉES DU BUDGET DÉCHETS p. 29
- V. BUDGET ZA COURTELOUCHE ET BUDGET LOCATIONS – SITUATIONS PATRIMONIALES p.35

IMPACTS FISCAUX ET FINANCIERS D'UNE OPÉRATION DE RETRAIT- ADHÉSION

I. QUELLES DISPOSITIONS PATRIMONIALES APPLICABLES EN CAS DE RETRAIT D'UNE COMMUNE D'UN EPCI?

1. Quelles dispositions patrimoniales applicables en cas de retrait d'une commune d'un EPCI?

- En matière de modifications relatives aux compétences ou au périmètre, les communautés de communes sont soumises aux dispositions du chapitre Ier du titre Ier du livre II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant l'ensemble des EPCI.

Les dispositions patrimoniales sont prévues par l'article L-5211-19 du CGCT, qui renvoie à ce titre à l'article L-5211-25-1.

Celui-ci distingue deux catégories de biens :

- S'agissant des **actifs de la commune mis à la disposition de la communauté** : ces biens meubles ou immeubles sont restitués à la commune qui se retire, et réintégrés dans son patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. S'il existe, le passif afférent à ces biens est également restitué à la commune.
- S'agissant des **actifs acquis ou créées par la communauté** : ils doivent faire l'objet d'une répartition entre la commune qui se retire et la communauté, tout comme le passif afférent, mais la loi ne fixe aucune règle de répartition de l'actif et du passif. Cette répartition doit donc faire l'objet d'un **accord entre les parties**. Il est seulement prévu qu'à défaut d'accord, c'est le préfet qui fixera la répartition.

1. Quelles dispositions patrimoniales applicables en cas de retrait d'une commune d'un EPCI?

Pour cette seconde catégorie, en pratique, il n'est pas fréquent que les immobilisations et les emprunts puissent être répartis en fonction d'une clé de répartition simple ou évidente.

En conséquence, à moins d'instaurer une indivision pour permettre la propriété indivise d'un bien relevant de la seconde catégorie (mais celui-ci devrait nécessairement appartenir au domaine privé de l'établissement), il faudra négocier pour parvenir à un **accord** qui devra alors être guidé par **l'esprit d'équité** et/ou une **logique fonctionnelle** :

- pour les biens qui peuvent être aisément individualisés sur le plan géographique et sur le plan de l'usage (bâtiment par exemple), il est souvent préconisé que la collectivité d'implantation de l'immeuble ou celle qui en a l'usage principal soit retenue et que le bien lui revienne, avec ou sans contrepartie, ainsi que le passif afférent.
- pour les biens qui ne peuvent pas être aisément individualisés (réseaux par exemple, ou équipements uniques dont l'usage est collectif à l'échelle d'un territoire) ils devront être répartis selon une clé relèvera nécessairement du compromis, mêlant l'analyse strictement comptable, l'analyse financière et l'historique des choix passés des collectivités, l'équité, la logique opérationnelle, et la garantie de continuité du service public.

1. Quelles dispositions patrimoniales applicables en cas de retrait d'une commune d'un EPCI?

Au final, l'arrêté préfectoral de retrait (qui détermine in fine la ou les clés de répartition) peut prendre en compte et combiner plusieurs critères dont, par exemple :

- la contribution (statutaire, tarifaire, ou fiscale) des membres au financement de l'établissement,
- le poids démographique de chaque commune membre,
- la territorialisation des équipements (les équipements sont répartis en fonction de leur implantation territoriale et/ou de leurs usages respectifs, actuels ou futurs, pour le service public),
- l'âge et le degré d'amortissement des biens concernés,
- l'existence ou non d'un stock de dette,
- l'existence ou non d'excédents de clôture,
- la situation financière des communes membres de l'établissement avant/ après le retrait (notamment l'évolution du différentiel produits-charges et le respect des conditions d'équilibre budgétaire* définis aux articles L. 1612-4 et L. 1612-14 du CGCT).

*Rappelé par l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Marseille du 2 septembre 2008 « Commune de Gigean »

IMPACTS FISCAUX ET FINANCIERS D'UNE OPÉRATION DE RETRAIT- ADHÉSION

II. DONNÉES DISPONIBLES - L'ACTIF ET LE PASSIF DE LA CCCE (COMPTE DE GESTION 2019) – BUDGET PRINCIPAL

1. La valeur brute des actifs au 31/12/2019

- Elle atteint 23,9 M€ fin 2019.

Comptes d'actif CCCE budget principal - soldes débiteurs 2019		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 327 878	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 578 465	<i>dont mises à dispo. 4 240 584</i>
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 051 483	
24 - IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, concédées, affermées ou mises à disposition	0	
26 - PARTICIPATIONS ET Créances Rattachées à DES PARTICIPATIONS	44 992	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	878 224	
Total	23 881 042	<i>--> hors mises à dispo. = 19 640 458</i>

1. La valeur brute des actifs au 31/12/2019

- Détails :

		<i>détail du compte 21</i>	Montant	Part du total	Sous-total	Part du total
211 - Terrains	2111 - Terrains nus	546 222	4%	563 431	4%	
	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	1 454	0%			
	2115 - Terrains bâties	15 754	0%			
212 - Agencements et aménagements de terrains	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 136	0%	3 162	0%	
	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	1 026	0%			
213 - Constructions	21311 - Hôtel de ville	1 277 888	10%	3 335 416	27%	
	21318 - Autres bâtiments publics	2 013 083	16%			
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	12 750	0%			
	2138 - Autres constructions	31 694	0%			
214 - Constructions sur sol d'autrui	2145 - Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	3 577	0%	179 500	1%	
	2148 - Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions	175 924	1%			
215 - Installations, matériel et outillage techniques	2151 - Réseaux de voirie	1 895 664	15%	3 654 760	29%	
	2152 - Installations de voirie	1 572 886	13%			
	21534 - Réseaux d'électrification	21 601	0%			
	21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	385	0%			
	21571 - Matériel roulant	32 960	0%			
	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	68 793	1%			
	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	62 471	0%			
216 - Collections et	2161 - Œuvres et objets d'art	2 795	0%	2 795	0%	
217 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	21712 - Terrains de voirie	68 733	1%	4 240 584	34%	
	21713 - Terrains aménagés autres que voirie	47 413	0%			
	21731 - Bâtiments publics	2 714 394	22%			
	21735 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	39 164	0%			
	21738 - Autres constructions	844 761	7%			
	21751 - Réseaux de voirie	420 305	3%			
	21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques	25 156	0%			
	21783 - Matériel de bureau et matériel informatique	7 334	0%			
	21784 - Mobilier	71 979	1%			
	Total	12 578 465	100%	12 578 465	100%	

		<i>détail du compte 23</i>	Montant	Part du total
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2313 - Constructions	1 463 690	71%	
	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	318 185	16%	
	2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	215 742	11%	
	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	53 865	3%	
Total		2 051 483	100%	

2. Les amortissements pratiqués

- Ils atteignent 2,0 M€ fin 2019.

Subdivisions du compte 28 CCCE budget principal - solde créditeur 2019	
2803 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'ins	49 511
2804 - Subventions d'équipement versées	198 424
2804 - Subventions d'équipement versées	13 600
2804 - Subventions d'équipement versées	29 640
2804 - Subventions d'équipement versées	208 190
2804 - Subventions d'équipement versées	4 667
2804 - Subventions d'équipement versées	146 274
2804 - Subventions d'équipement versées	475 253
2804 - Subventions d'équipement versées	67 322
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, dro	153 194
2808 - Autres immobilisations incorporelles	1 793
2812 - Agencements et aménagements de terrains	1 142
2813 - Constructions	78 406
2813 - Constructions	262
2813 - Constructions	21 585
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	860
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	45 665
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	8 508
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	385
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	32 960
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	48 813
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	13 057
2817 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dispos	3 463
2817 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dispos	18 608
2817 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dispos	7 334
2817 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dispos	69 603
2818 - Autres immobilisations corporelles	8 211
2818 - Autres immobilisations corporelles	56 068
2818 - Autres immobilisations corporelles	188 160
2818 - Autres immobilisations corporelles	48 277
2818 - Autres immobilisations corporelles	6 544
Total général amortissements pratiqués	2 005 776
Amortissements de subventions (13918 - solde débiteur)	2 688

3. Les recettes de subventions et de FCTVA perçues par la CCCE

- Les subventions reçues s'élèvent à 5,1 M€ fin 2019. Le FCTVA perçu atteint 1,4 M€.

Subdvisions du compte 13 CCCE budget principal - solde créiteur 2019	
131 - Subventions d'équipement transférables d'investissement rattachées au résultat	90 000
131 - Subventions d'équipement transférables d'investissement rattachées au résultat	15 276
131 - Subventions d'équipement transférables d'investissement rattachées au résultat	100 000
131 - Subventions d'équipement transférables d'investissement rattachées au résultat	19 200
132 - Subventions d'équipement non transférables d'investissement rattachées au résultat	731 222
132 - Subventions d'équipement non transférables d'investissement rattachées au résultat	596 675
132 - Subventions d'équipement non transférables d'investissement rattachées au résultat	1 785 773
132 - Subventions d'équipement non transférables d'investissement rattachées au résultat	264 099
132 - Subventions d'équipement non transférables d'investissement rattachées au résultat	1 294 703
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	81 285
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	22 316
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	73 542
138 - Autres subventions d'investissement non transférables	71 589
Total général - subventions	5 145 679
Compte 10222 CCCE budget principal - solde créiteur 2019	1 397 582
10222 - FCTVA	1 397 582

4. L'encours de dette de la CCCE et le résultat de clôture (budget principal)

- L'encours de dette de la CCCE est de 2,3 M€ au 31/12/2019.
- A la clôture de l'exercice 2019, la CCCE affiche un résultat global de clôture de 2,9 M€

Encours de dette au 31/12 budget principal	2019
Solde créditeur du 1641	2 306 842

Résultat global de clôture buget principal	2016
Fontionnement	2 177 969
dont : reporté n-1	59 022
dont exercice	2 118 947
Investissement	761 049
dont : reporté n-1	1 156 515
dont affecté 1068	625 664
dont exercice hors affectation	-1 021 129
Résultat global de clôture	2 939 018
dont reporté+affecté	1 841 201
dont exercice	1 097 818

5. Les biens relevant de la commune de Beaussais sur Mer identifiés dans la liste d'inventaire du budget principal de la CCCE de 2019 (issus des mises à disposition et/ou localisés sur la commune)

- **Liste d'inventaire non communiquée**

6. Les biens relevant de la commune de Beaussais sur Mer identifiés par ailleurs (issus des mises à disposition et/ou localisés sur la commune)

Les ateliers d'artistes de la Côte d'émeraude

- Il est situé sur la commune;
- Mise à disposition initiale réalisée par la commune?
- Le bâtiment, construit/aménagé/géré par la CCCE, a fait l'objet d'une évaluation immobilière (?)
- La commune a fait une proposition de rachat (?)
- Ce bien devrait donc être traité à part, dans la mesure où il concerne le domaine privé et que la commune propose un rachat (?)

L'aire d'accueil des gens du voyage

- Mise à disposition initiale réalisée par la commune?
- L'aire aménagée/géré par la CCCE.
- Cette aire aurait vocation à être restituée à la commune.

La crèche Mobidouce

- Bâtiment construit/aménagé/géré initialement par le SIVU de Ploubalay (Ploubalay, Lancieux, Saint Briac et Saint Lunaire)
- Il a été transféré à la CCCE en 2018, par absorption du SIVU, accompagné d'un passif (emprunt), dont le capital restant dû est de 112 K€ au 31/12/2020, et sera de 93 K€ au 31/12/2021.
- Ce bâtiment aurait vocation à être restitué à la commune, avec l'emprunt associé.

6. Les biens relevant de la commune de Beaussais sur Mer identifiés par ailleurs (issus des mises à disposition et/ou localisés sur la commune)

L'office de tourisme

- Il s'agit d'un bureau info-tourisme, appartenant à la commune, mais géré par la CCCE.
- Il a été mis à disposition de la CCCE, et devrait être remis à la commune.
- La CCCE avait participé à la construction via un fonds de concours de 50 K€.

IMPACTS FISCAUX ET FINANCIERS D'UNE OPÉRATION DE RETRAIT- ADHÉSION

III. PROPOSITION DE TRAITEMENT (AVANT NÉGOCIATIONS) DES CONDITIONS PATRIMONIALES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA CCCE - BUDGET **PRINCIPAL**

1. Objet de l'accord à trouver

Aux termes de l'article L. 5211-25-1 du CGCT (et de l'article L. 5211-19 qui y renvoie), les dispositions suivantes trouvent à s'appliquer au cas du retrait de la commune de Beaussais sur Mer :

- 1° Les biens meubles et immeubles mis à la disposition de la communauté par la commune lui sont restitués et sont réintégrés dans son patrimoine pour leur valeur nette comptable, avec les adjonctions effectuées sur ces biens liquidées sur les mêmes bases. Le solde de l'encours de la dette transférée afférente à ces biens est également restitué à la commune propriétaire ;
- 2° Les biens meubles et immeubles acquis ou réalisés par la communauté sont répartis entre la commune qui se retire et l'établissement. Le solde de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences est réparti dans les mêmes conditions entre la commune qui se retire et l'établissement. A défaut d'accord entre l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et le conseil municipal de la commune, cette répartition serait fixée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Il résulte de ces dispositions et de la jurisprudence en la matière :

- Que **les actifs résultant d'une mise à disposition et la dette afférente à ces actifs doivent être restitués à la commune sans autre forme d'accord.**

1. Objet de l'accord à trouver

- Qu'il appartient en revanche à la commune et à l'établissement public de coopération intercommunale ou, à défaut d'accord, au représentant de l'Etat dans le département, de procéder à la répartition :
 - d'une part, de l'ensemble des actifs dont l'établissement est devenu propriétaire postérieurement à sa création ou à l'adhésion de la commune, à l'exception le cas échéant des disponibilités nécessaires pour faire face aux besoins de financements relatifs à des opérations décidées avant la date de la répartition et non encore retracées au bilan de l'établissement public à la date du retrait,
 - et d'autre part, de l'encours de la dette contractée postérieurement au transfert de compétences pour constituer ces mêmes actifs.
- Que cette répartition doit être fixée dans le but, d'une part, d'éviter toute solution de rupture de continuité dans l'exercice, par les personnes publiques, de leur compétence, d'autre part, de garantir un partage équilibré compte tenu de l'importance de la participation de la commune dans la communauté dont elle se retire.

Voir en ce sens, par exemple :

- Conseil d'État, 3ème et 8ème sous-sections réunies, 21 novembre 2012, N°346380
- Cour administrative d'appel de Nantes, 4ème chambre, 20 octobre 2017, N°15NT03874

2. Proposition d'un critère de répartition de l'actif et du passif entre les communes membres

La commune de Beaussais sur Mer représentait, en 2019, 9,4% de la population DGF de la CCCE.

Nombre d'accords de répartition ou d'arrêtés préfectoraux de répartition, pris en l'absence d'accord, sont basés sur ce seul et simple critère démographique.

Il n'est cependant pas forcément représentatif des apports effectifs de la commune aux ressources intercommunales, au contraire du critère « poids dans les ressources fiscales », et il convient de comparer les deux critères. Il s'avère que Beaussais sur Mer, qui représentait ainsi 8,7% des ressources fiscales nettes de la CCCE en 2019 (voir calcul détaillé réalisé dans le document n°1) apportait un niveau de ressources fiscales nette assez proche de son poids dans la population.

Poids des communes dans la population	Poids des communes dans la population intercommunale en 2019 (pop DGF)		Poids des communes dans la fiscalité intercommunale nette	Produits fiscaux larges (TH,FB,FNB, TA FNB, CFE, IFER, CVAE, FNGIR, DCRTP, TASCOM,et ex-SPS) nets de l'AC fiscale et de la DSC	
	Population DGF 2019	Poids de chaque commune		Valeur 2019	Poids relatifs
LANCIEUX			LANCIEUX		
TREMEREUC			TREMEREUC		
DINARD			DINARD		
LE MINIHIC SUR RANCE			LE MINIHIC SUR RANCE		
PLEURTUIT			PLEURTUIT		
LA RICHARDAIS			LA RICHARDAIS		
SAINT BRIAC SUR MER			SAINT BRIAC SUR MER		
SAINT LUNAIRE			SAINT LUNAIRE		
BEAUSSAIS-SUR-MER	4 042	9,39%	BEAUSSAIS-SUR-MER	460 035	8,74%
Total	43 024	100,00%	Total	5 265 389	100,00%

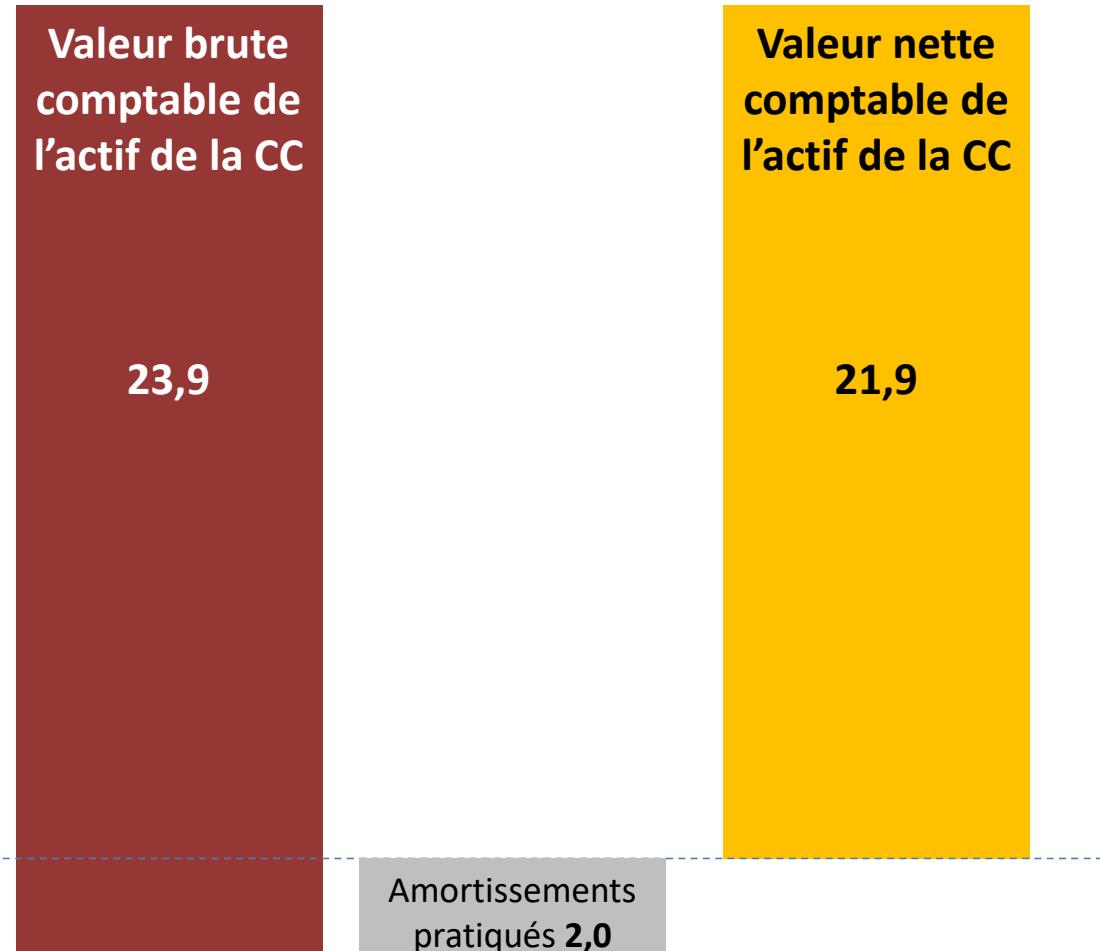
2. Proposition d'un critère de répartition de l'actif et du passif entre les communes membres

Une proposition équilibrée pourrait consister à mixer les critères pour, par exemple, prendre en compte 50% du poids de la commune dans la population de la CCCE en 2019 (ou 2020), et 50% du poids de la commune dans les ressources fiscales nettes de la CCCE en 2019 (ou 2020), soit une « part » représentant 9,07% du total (sur une base de référence 2019).

Pondération proposée	<i>Rappels</i>		<i>Calcul proposé</i>		
	Poids dans la population DGF 2019	Poids dans la fiscalité intercomunale nette 2019	50% poids dans la population DGF 2019	50% poids dans la fiscalité intercommunale nette 2019	Poids à prendre en compte proposé
LANCIEUX	90,61%	91,26%	45,30%	45,63%	90,93%
TREMEREUC					
DINARD					
LE MINIHIC SUR RANCE					
PLEURTUIT					
LA RICHARDAIS					
SAINT BRIAC SUR MER					
SAINT LUNAIRE					
BEAUSSAIS-SUR-MER	9,39%	8,74%	4,70%	4,37%	9,07%
Total	100,00%	100,00%	50,00%	50,00%	100,00%

3. Proposition de mode de calcul de la valeur des actifs à prendre en compte

Il convient dans un premier temps de corriger la valeur brute comptable des actifs (23,9 M€) des amortissements pratiqués (-4,9 M€), pour obtenir la valeur nette comptable des actifs communautaires (21,9 M€).

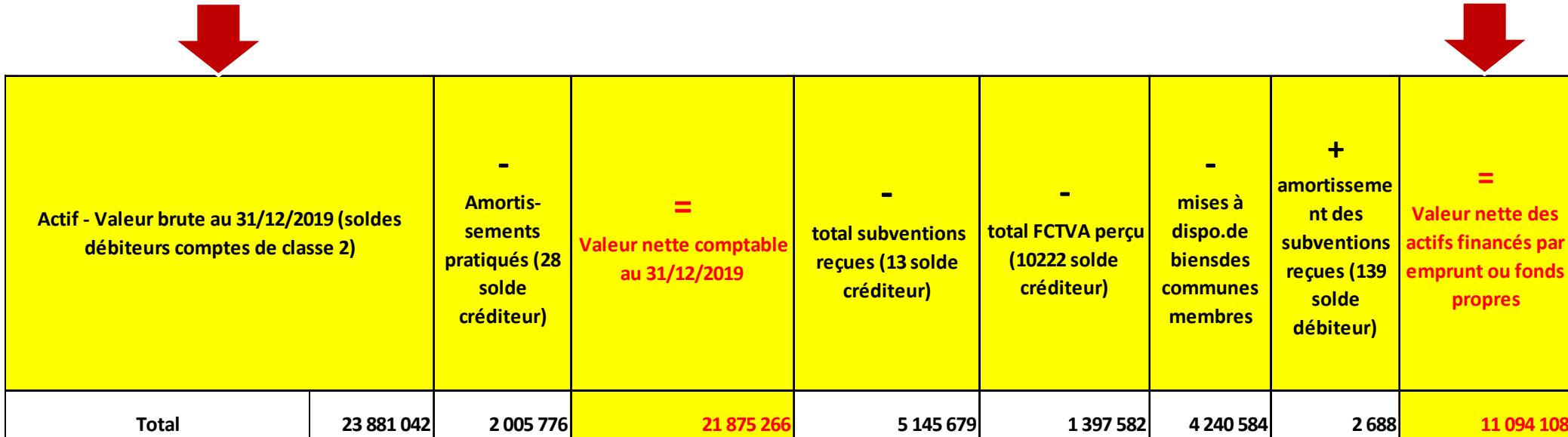


3. Proposition de mode de calcul de la valeur des actifs à prendre en compte

Celle-ci peut ensuite être également corrigée :

- des subventions perçues par la communauté (-5,1 M€),
 - des amortissements de ces mêmes subventions - minimes dans le cas de la CCCE (+0,02 M€),
 - du FCTVA perçu par la communauté (-1,4M€),
 - et de la valeur des immobilisations reçues dans le cadre d'une mise à disposition de la part des communes (-4,2 M€, dont **XXXX M€** d'actifs mis à disposition par Beaussais sur Mer et qui lui reviennent de plein droit).
-
- On obtient, selon cette chaîne de calcul, une valeur nette représentative des actifs créés ou acquis par la communauté et **financés par emprunt ou ressources propres** (11,1 M€) qui peut faire l'objet d'une répartition entre les communes membres (voir tableau page suivante).

3. Proposition de mode de calcul de la valeur des actifs à prendre en compte



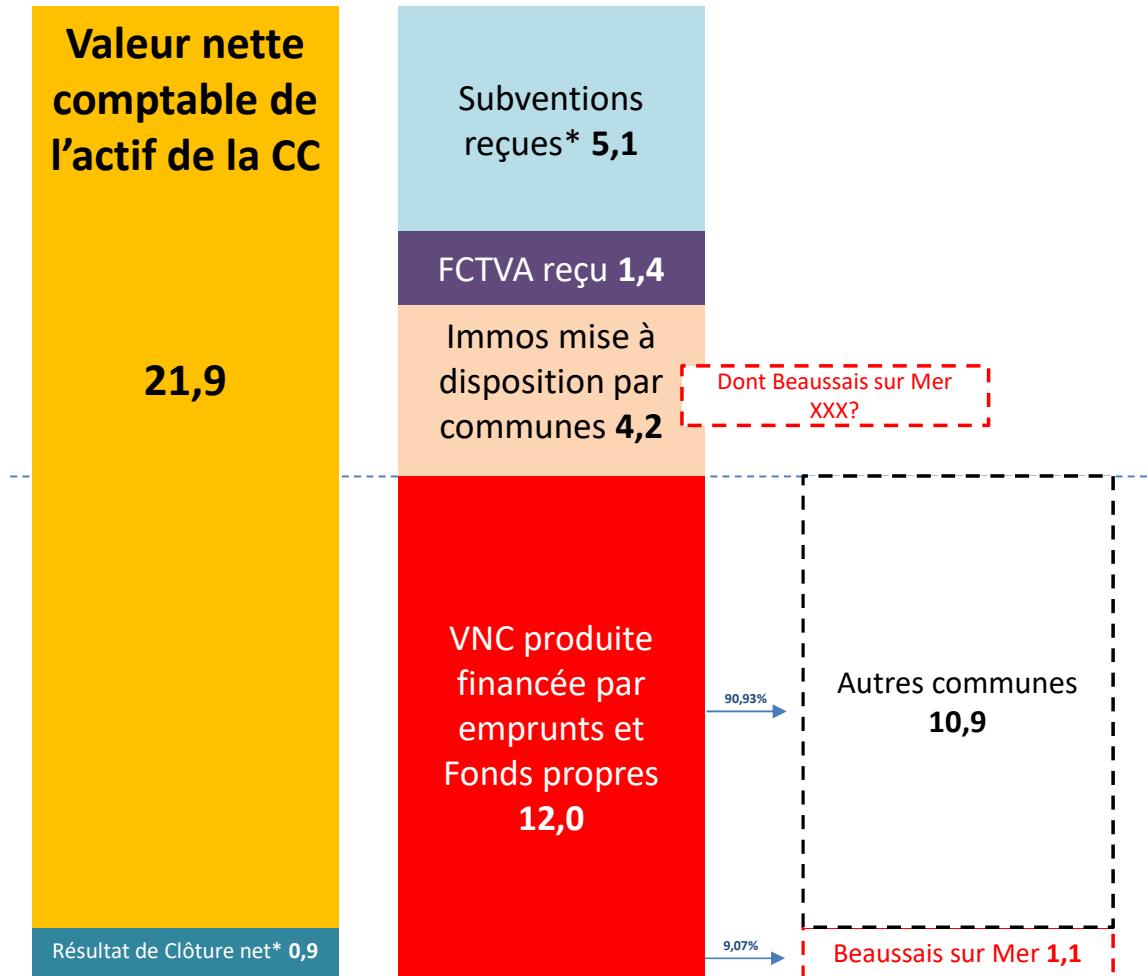
Actif - Valeur brute au 31/12/2019 (soldes débiteurs comptes de classe 2)		- Amortissements pratiqués (28 solde créditeur)	= Valeur nette comptable au 31/12/2019	- total subventions reçues (13 solde créditeur)	- total FCTVA perçu (10222 solde créditeur)	- mises à disposition de biens des communes membres	+ amortissement des subventions reçues (139 solde débiteur)	= Valeur nette des actifs financés par emprunt ou fonds propres
Total	23 881 042	2 005 776	21 875 266	5 145 679	1 397 582	4 240 584	2 688	11 094 108
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 327 878							
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 578 465							
<i>dont mises à disposition</i>	4 240 584							
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	2 051 483							
24 - IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, concédées,	0							
26 - PARTICIPATIONS ET Créances Rattachées	44 992							
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	878 224							

4. Calcul des apports nets de Beaussais sur Mer au budget principal de la CCCE

Actif budget principal

Le calcul suivant reprend la méthode de calcul de la valeur nette des actifs proposés, en y ajoutant le résultat global de clôture (2,9 M€ fin 2019) auquel il conviendrait cependant de retrancher les dépenses exécutées postérieurement mais rattachables à des délibérations prises avant fin 2021 (information non connue à ce stade, hypothèse retenue : 2 M€, soit un résultat net de 0,9 M€ calculé sur la base de celui de 2019, pour l'exemple).

L'actif net à répartir atteint ainsi 12 M€, et la quote-part de Beaussais sur Mer 1,1 M€, (calculée en appliquant le taux 9,07% déterminé précédemment).



4. Calcul des apports nets de Beaussais sur Mer au budget principal de la CCCE

Passif budget principal

Dans la colonne du passif à répartir, on retrouve l'encours de dette du budget principal de la CCCE (pour sa valeur au 31/12/2019, dans cette version de travail), auquel il conviendrait :

- De retirer le capital restant du de l'emprunt transféré au titre de la mise à disposition de la crèche Mobidouce*, qui était au 31/12/2019 de 132 K€, et qui pourrait être transféré à la commune.
- D'ajouter le cumul des intérêts dus entre le 31/12/2019 et l'extinction totale des emprunts concernés (information non connue à ce stade, hypothèse retenue 350 K€).

Le passif à répartir atteint ainsi 2,5 M€, et la quote-part de Beaussais sur Mer 0,2 M€.



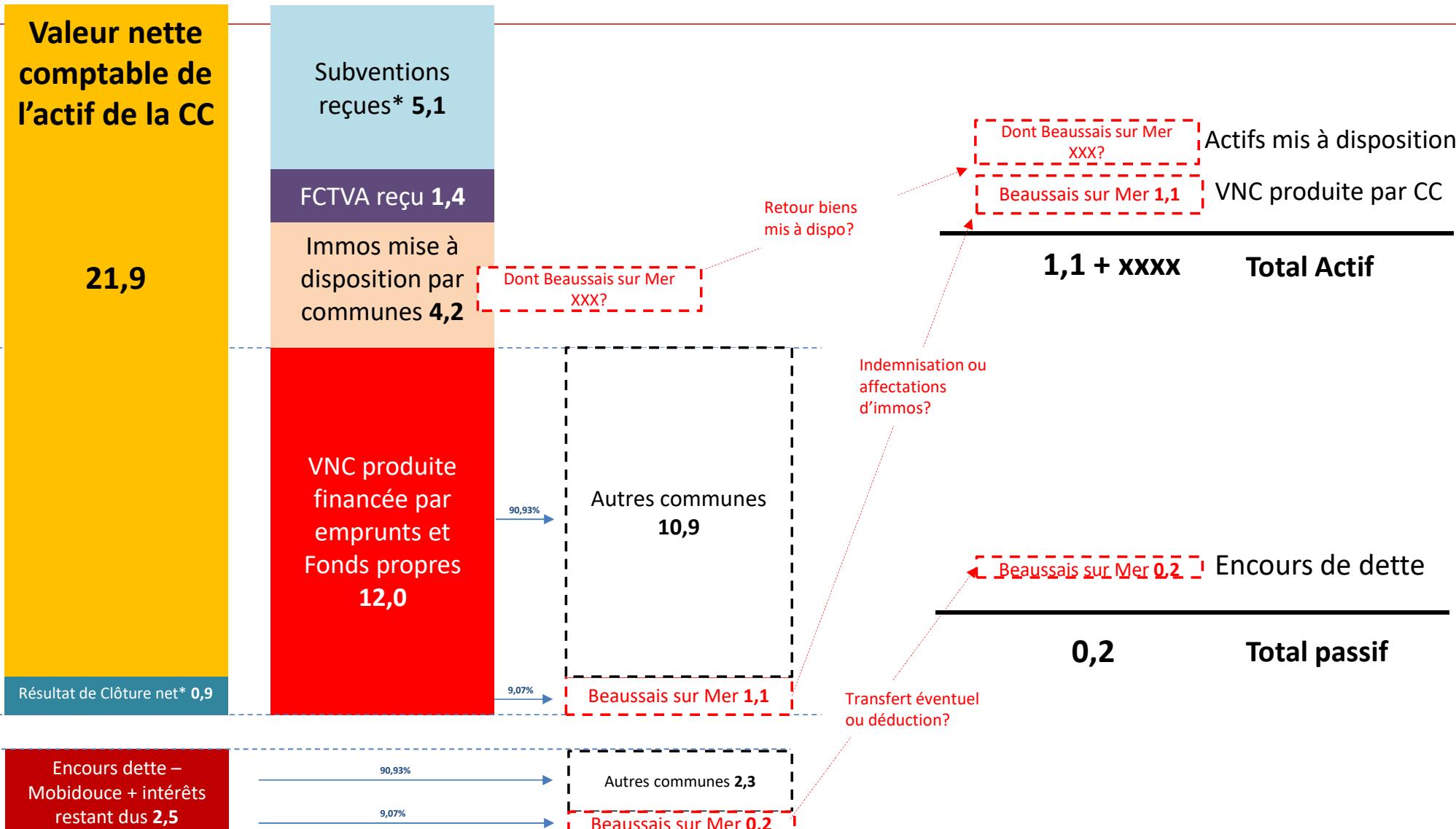
4. Calcul des apports nets de Beauvaisis sur Mer au budget principal de la CCCE

Actif – Passif à répartir?

Finalement, l'apport net de la commune aux actifs créés par la communauté atteint 862 K€, et constitue l'indemnisation nette à laquelle la commune pourrait prétendre au titre des actifs communautaires du budget principal, si aucun ne pouvait lui être restitué physiquement.

	Actif créé par la CC au 31/12/2019 à répartir	Passif de la CC au 31/12/2019 à répartir
Actif brut au 31/12/19	23 881 042	
- amortissements pratiqués	2 005 776	
= Valeur nette comptable au 31/12/19	21 875 266	
- Recettes de subventions et FCTVA (nettes des amortissements de subventions)	6 540 574	
- mises à dispo. de biens par les communes membres	4 240 584	
= Valeur d'actif nette financées par emprunt ou fonds propres	11 094 108	
+ Résultat global de clôture 2019	2 939 018	
- restes de dépenses d'investissement à réaliser liés à des délibérations prises antérieurement au retrait	2 000 000	
= Valeur d'actif nette corrigée à répartir	12 033 126	
	Actif créé par la CC au 31/12/2019 à répartir	
	part de chaque commune en %	montant
autres communes	90,93%	10 942 220
BEAUVAIS-SUR-MER	9,07%	1 090 906
Total	100,00%	12 033 126
	Apports nets de Beauvaisis sur Mer	862 008
	Passif CC au 31/12/2019 à répartir	
	part de chaque commune en %	montant
autres communes	90,93%	2 295 944
BEAUVAIS-SUR-MER	9,07%	228 899
Total	100,00%	2 524 842

4. Calcul des apports nets de Beaussais sur Mer au budget principal de la CCCE



4. Calcul des apports nets de Beauvaisis sur Mer au budget principal de la CCCE

Actif créé par la CC au 31/12/2019 à répartir			Passif de la CC au 31/12/2019 à répartir		
Actif brut au 31/12/19	23 881 042		Encours de dette au 31/12/2029	2 306 842	
- amortissements pratiqués	2 005 776		+ frais financiers cumulés restant dus sur emprunts en cours	350 000	
= Valeur nette comptable au 31/12/19	21 875 266		- encours MOBIDOUCE transféré à la commune	132 000	
- Recettes de subventions et FCTVA (nettes des amortissements de subventions)	6 540 574				
- mises à disp. de biens par les communes membres	4 240 584				
= Valeur d'actif nette financées par emprunt ou fonds propres	11 094 108				
+ Résultat global de clôture 2019	2 939 018				
- restes de dépenses d'investissement à réaliser liés à des délibérations prises antérieurement au retrait	2 000 000				
= Valeur d'actif nette corrigée à répartir	12 033 126				
	Actif créé par la CC au 31/12/2019 à répartir			Passif CC au 31/12/2019 à répartir	
	part de chaque commune en %	montant		part de chaque commune en %	montant
autres communes	90,93%	10 942 220	autres communes	90,93%	2 295 944
BEAUVAIS-SUR-MER	9,07%	1 090 906	BEAUVAIS-SUR-MER	9,07%	228 899
Total	100,00%	12 033 126	Total	100,00%	2 524 842
Apports nets de Beauvaisis sur Mer			862 008		
Valeur nette comptable des actifs créés par la CCCE et localisés sur Beauvaisis sur Mer			n.c.		
Equipement 1			Fonds de concours Acquisitions Constructions Autres		
Equipement 1			?		
fonds de concours Matériel et installations autres					
Base d'indemnisation de la commune			862 008		

IMPACTS FISCAUX ET FINANCIERS D'UNE OPÉRATION DE RETRAIT- ADHÉSION

IV. CONDITIONS PATRIMONIALES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA CCCE – EXAMEN DES DONNÉES DU BUDGET DÉCHETS

1. Clé de répartition

BA déchets

Poids des communes dans la population	Poids des communes dans la population intercommunale en 2019 (pop DGF)		Poids des communes dans la TEOM	TEOM	
	Population DGF 2019	Poids de chaque commune		Valeur 2019	Poids relatifs
LANCIEUX	38 982	90,61%	LANCIEUX	3 408 619	93,20%
TREMEREUC			TREMEREUC		
DINARD			DINARD		
LE MINIHIC SUR RANCE			LE MINIHIC SUR RANCE		
PLEURTUIT			PLEURTUIT		
LA RICHARDAIS			LA RICHARDAIS		
SAINT BRIAC SUR MER			SAINT BRIAC SUR MER		
SAINT LUNAIRE			SAINT LUNAIRE		
BEAUSSAIS-SUR-MER	4 042	9,39%	BEAUSSAIS-SUR-MER	248 525	6,80%
Total	43 024	100,00%	Total	3 657 144	100,00%

Pondération proposée	Rappels		Calcul proposé		
	Poids dans la population DGF 2019	Poids dans la TEOM 2019	50% poids dans la population DGF 2019	50% poids dans la TEOM 2019	Poids à prendre en compte proposé
LANCIEUX	90,61%	93,20%	45,30%	46,60%	91,90%
TREMEREUC					
DINARD					
LE MINIHIC SUR RANCE					
PLEURTUIT					
LA RICHARDAIS					
SAINT BRIAC SUR MER					
SAINT LUNAIRE					
BEAUSSAIS-SUR-MER	9,39%	6,80%	4,70%	3,40%	8,10%
Total	100,00%	100,00%	50,00%	50,00%	100,00%

2. Données comptables 2019

BA déchets

Comptes d'actif CCCE budget annexe déchets - soldes débiteurs 2019

20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 366	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 812 041	<i>dont mises à dispo.</i> 0
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	305	
24 - IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, concédées, affermées ou mises à disposition	0	
26 - PARTICIPATIONS ET Créances Rattachées à DES PARTICIPATIONS	0	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	837	
Total	10 838 549	<i>--> hors mises à dispo. = 10 838 549</i>

Subdivisions du compte 28 CCCE budget annexe déchets - solde créiteur 2019

2803 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'ins	7 131
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, dro	11 896
2812 - Agencements et aménagements de terrains	10 046
2812 - Agencements et aménagements de terrains	318 510
2813 - Constructions	623 182
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	1 017 197
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	230
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	144 156
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	13 332
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	14 482
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	366 045
28182 - Matériel de transport	876 991
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	45 345
28184 - Mobilier	11 518
28185 - Cheptel	271 397
28188 - Autres immobilisations corporelles	439 760
Total général amortissements pratiqués	4 171 217
Amortissements de subventions (13918 - solde débiteur)	130 894

Subdivisions du compte 13 CCCE budget principal - solde créiteur 2019

1312	74 539
1313	71 953
1318	44 000
1328	272 490
Total général - subventions	462 982
Compte 10222 CCCE budget principal - solde créiteur 2019	1 240 445
10222 - FCTVA	1 240 445

Encours de dette au 31/12 budget principal

Encours de dette au 31/12 budget principal	2019
Solde créiteur du 1641	481 903

Résultat global de clôture budget principal

Fontionnement	2016
dont : reporté n-1	365 203
dont exercice	491 768
Investissement	1 551 045
dont : reporté n-1	1 005 658
dont affecté 1068	607 156
dont exercice hors affectation	-61 769
Résultat global de clôture	2 408 016
dont reporté+affecté	1 978 017
dont exercice	429 999
Total	2 408 016

3. Valeur des actifs à prendre en compte

BA déchets



Actif - Valeur brute au 31/12/2019 (soldes débiteurs comptes de classe 2)		- Amortissements pratiqués (28 solde créditeur)	= Valeur nette comptable au 31/12/2019	- total subventions reçues (13 solde créditeur)	- total FCTVA perçu (10222 solde créditeur)	- affectations de biens reçus des communes membres	+ amortissement des subventions reçues (139 solde débiteur)	= Valeur nette des actifs financés par emprunt ou fonds propres
Total	10 838 549	4 171 217	6 667 333	462 982	1 240 445	0	130 894	5 094 799
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 366							
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 812 041							
<i>dont mises à disposition</i>	0							
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	305							
24 - IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, concédées,	0							
26 - PARTICIPATIONS ET Créances Rattachées	0							
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	837							

4. Calcul des apports nets de Beaussais sur Mer au budget annexe Déchets

Actif – Passif à répartir?

L'apport net de la commune aux actifs créés par la communauté atteint 369 K€, et constitue l'indemnisation nette à laquelle la commune pourrait prétendre au titre des actifs communautaires du budget principal, si aucun ne pouvait lui être restitué physiquement.

	Actif créé par la CC au 31/12/2019 à répartir		Passif de la CC au 31/12/2019 à répartir		
Actif brut au 31/12/19	10 838 549				
- amortissements pratiqués	4 171 217				
= Valeur nette comptable au 31/12/19	6 667 333				
- Recettes de subventions et FCTVA (nettes des amortissements de subventions)	1 572 534				
- mises à dispo. de biens par les communes membres	0				
= Valeur d'actif nette financées par emprunt ou fonds propres	5 094 799				
+ Résultat global de clôture 2019	2 408 016				
- restes de dépenses d'investissement à réaliser liés à des délibérations prises antérieurement au retrait?	2 400 000				
= Valeur d'actif nette corrigée à répartir	5 102 815				
		Actif créé par la CC au 31/12/2019 à répartir	Passif CC au 31/12/2019 à répartir		
		part de chaque commune en %	montant		
autres communes	91,90%	4 689 733	autres communes	91,90%	498 035
BEAUSSAIS-SUR-MER	8,10%	413 082	BEAUSSAIS-SUR-MER	8,10%	43 868
Total	100,00%	5 102 815	Total	100,00%	541 903
Apports nets de Beaussais sur Mer			369 214		

4. Calcul des apports nets de Beauvaisis sur Mer au budget annexe Déchets

	Actif créé par la CC au 31/12/2019 à répartir		Passif de la CC au 31/12/2019 à répartir
Actif brut au 31/12/19	10 838 549		
- amortissements pratiqués	4 171 217		
= Valeur nette comptable au 31/12/19	6 667 333		
- Recettes de subventions et FCTVA (nettes des amortissements de subventions)	1 572 534		
- mises à dispo. de biens par les communes membres	0		
= Valeur d'actif nette financées par emprunt ou fonds propres	5 094 799		
+ Résultat global de clôture 2019	2 408 016		
- restes de dépenses d'investissement à réaliser liés à des délibérations prises antérieurement au retrait?	2 400 000		
= Valeur d'actif nette corrigée à répartir	5 102 815		
	Actif créé par la CC au 31/12/2019 à répartir		Passif CC au 31/12/2019 à répartir
	part de chaque commune en %	montant	part de chaque commune en %
autres communes	91,90%	4 689 733	91,90%
BEAUVAIS-SUR-MER	8,10%	413 082	8,10%
Total	100,00%	5 102 815	541 903
Apports nets de Beauvaisis sur Mer		369 214	

Valeur nette comptable des actifs créés par la CCCE et localisés sur Beauvaisis sur Mer	n.c.
Équipement 1	Fonds de concours Acquisitions Constructions Autres
Équipement 1	Fonds de concours Acquisitions Constructions Autres
fonds de concours	
Matéiels et installations autres	
Base d'indemnisation de la commune	369 214

IMPACTS FISCAUX ET FINANCIERS D'UNE OPÉRATION DE RETRAIT- ADHÉSION

V. BUDGET ZA COURTELOUCHE ET BUDGET LOCATIONS – SITUATIONS PATRIMONIALES

1. Budget ZA Courtelouche

Budget annexe CCCE zone Courtelouche				
Au 31/12/2019				
Stock terrains travaux en cours	0		Encours de dette bancaire	0
Stock terrains aménagés	115 449		Autres dettes	71 873
Valeur comptable des terrains	115 449		Déficit de clôture fin d'exercice y.c. résultats reportés	-14 023
			Total dette "large"	57 850
Solde valeur terrains - dette large				57 599

2. Budget locations

Budget annexe CCCE Locations			
Au 31/12/2019			
Terrains	105 889	Encours de dette bancaire	624 539
Constructions	1 578 551	dépôts et cautions reçus	2 726
		Dette envers locataires-acquéreurs	0
		Subventions	518 316
		Amortissements	49 079
Total actif immobilisé	1 684 440	Total passif "large"	1 194 659
Excédent de clôture 2019	0	Déficit de clôture 2019	526 230
Solde actif immobilisé + résultat de clôture - passif large		-36 449	